

Sortie élus 2016

Mercredi 10 novembre 2016, le Smirtom (Syndicat mixte intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères) avait organisé, pour ses délégués, une visite de la papeterie UPM à Grand-Couronne et une autre de l'incinérateur d'Ecotou'Air près du Havre.



Une vingtaine d'élus seulement avait répondu à l'invitation du Smirtom (ici, lors de la visite d'UPM avec Jean-Pierre Holenka au centre en gilet jaune). Dommage car c'était très intéressant et très bien organisé

Trier nos déchets ménagers fait désormais partie de notre quotidien. Fini l'époque où on jetait tout indifféremment dans la même poubelle. Aujourd'hui, on en a quatre au minimum : une pour le verre, une pour les emballages (cartonnettes et plastiques), une pour les journaux et les papiers, et une pour les déchets non recyclables, qu'on appelle poubelle grise. A cela peut venir s'ajouter une cinquième pour les déchets organiques qui se transformeront en compost, sans oublier tout ce qui va à la déchèterie (cartons, déchets verts, bois, métaux, textiles, électroménager...).

450 tonnes de papier

En agissant ainsi, on fait non seulement un geste fort pour notre environnement mais aussi pour notre portefeuille puisque plus on trie – et plus on trie bien – moins le coût du traitement des déchets est élevé et donc celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Normalement. En effet, tous ces déchets recyclables sont revendus à des entreprises qui les revalorisent. C'est le cas, par exemple, de la papeterie UPM Chapelle-Darblay basée à Grand-Couronne (Seine-Maritime) qui achète au Smirtom l'intégralité des papiers journaux que celui-ci collecte dans les conteneurs bleus. Ce qui représente 450 tonnes environ par an. Une goutte d'eau pour UPM qui « **consomme annuellement 400 000 tonnes de papier à recycler, soit 1 000 tonnes par jour** », comme l'a indiqué Jean-Pierre Holenka, le responsable régional ouest achats matières premières chez UPM France à la vingtaine d'élus présents mercredi. Soit environ 10 heures de travail pour l'usine. Mais ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières...



L'usine UPM de Grand-Couronne consomme chaque année environ 400 000 tonnes de papier à recycler

Papier journal 100 % recyclé

UPM Chapelle-Darblay est spécialisé dans la fabrication de papier journal 100 % recyclé, – le papier de votre hebdomadaire préféré vient de là – dont 90 % issus de la collecte sélective. « **Entre 80 et 120 camions viennent chaque jour décharger leur papier à Grand-Couronne** ». Deux possibilités : soit le papier est passé par un centre de tri, soit il arrive directement de syndicats de déchets ménagers, comme c'est le cas pour le Smirtom depuis juillet 2015. Un changement qui permet au Smirtom d'économiser 15 000 € par an mais qui nécessite une plus grande rigueur dans le tri, UPM tolérant un maximum de 3 % de matières impropres (plastique, métaux, carton d'emballage...). « **On a dû beaucoup communiquer pour que cela s'améliore** », a reconnu Dominique Netzer, président du Smirtom qui a précisé qu'au début, un pré-tri était effectué au syndicat avant la livraison au papetier. C'est cependant loin d'être parfait puisque le taux de matières impropres oscille encore de 6 à 10 %, obligeant UPM à passer les journaux et autres papiers dans une machine qui effectue un dernier tri afin de répondre aux critères de qualité nécessaires à leur transformation.

Ils sont ensuite désencrés, ce qui représente environ 30 % de leur volume, puis on extrait la fibre utile à la production de la pâte à papier qui servira à fabriquer du papier journal prêt à être utilisé. En moyenne, une fibre de papier peut se recycler sept fois. A Grand-Couronne, 25 tonnes de papier sont ainsi produites chaque jour.

Centrale biomasse

Et ici, rien ne se perd. Le site possède en effet sa propre centrale biomasse alimentée grâce aux 30 % de résidus issus de la transformation du papier auquel on ajoute du bois de recyclage. Le site produit ainsi sa propre énergie, sous forme de vapeur, celle-ci servant en partie à sécher le papier, le reste étant transformé en électricité pour les besoins de l'usine. L'électricité non utilisée est revendue à EDF.

Usine Ecostu'Air

Après la papeterie, changement d'ambiance avec la visite de l'usine d'incinération **Ecostu'Air** du groupe Suez Environnement, une unité de valorisation énergétique (UVE) de déchets ménagers, basée à Saint-Jean-de-Folleville, près du Havre. Pas très glamour, c'est vrai, mais que faire des déchets ultimes, ceux qu'on ne peut pas trier (ou qu'on n'a pas fait l'effort de trier) ? Deux solutions : les enfouir ou les incinérer. Dans les deux cas, pas génial pour l'environnement. « **L'incinération en particulier se traîne une image de pollueur qui ne serait plus d'actualité** », selon Gwenaél Mahieux, directeur du site Ecostu'Air. Ce serait, paraît-il, particulièrement vrai sur ce site où le procédé d'épuration en quatre étapes successives permet d'atteindre une qualité optimale des émissions gazeuses, celles-ci restant en dessous des normes européennes en vigueur.



Chez Ecostu'Air, le pontier est à un poste clé : c'est lui qui mélange les ordures pour bien les répartir afin que la combustion soit la meilleure possible avant de les envoyer dans un des fours où elles brûlent à 850 °C minimum

Prélèvements automatiques

« Dans les cheminées, des prélèvements en continu de gaz sont effectués toutes les deux secondes afin de garantir que les seuils d'émission atmosphérique sont respectés, ceux-ci sont calculés sur une moyenne/demi-heure et une moyenne/jour et cet état est envoyé tous les mois à la Dreal [Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ndlr] », assure Gwenaël Mahieux. En tout cas, aucune odeur désagréable ne vient en effet incommoder nos narines, ce qui est loin d'être le cas dans les centres d'enfouissement.

Electricité et vapeur

Et comme pour l'usine UPM de Grand-Couronne, le site Ecostu'Air a cherché à valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets ménagers (environ 200 000 tonnes par an). Depuis 2015, l'usine produit de l'électricité, environ 30 000 MWh par an, dont 15 000 MWh pour ses propres besoins, le reste étant revendu à EDF. [A cela s'ajoute 330 000 MWh de vapeur destinée à Tereos](#), une usine distante de trois kilomètres qui produit du bioéthanol. Une valorisation qui a permis à Suez Environnement de ne pas augmenter ses tarifs de traitement des ordures ménagères.

On l'aura compris, l'heure est au tri, à la valorisation des déchets et à l'économie circulaire.

Bon à savoir : les 8 300 tonnes d'ordures ménagères du Smirtom ne finissent pas à Ecostu'Air. 60 % sont enfouies sur le site des Ventes-de-Bourse (Orne) et 40 % sont incinérés à l'usine de Mainvilliers, usine Orisane (Eure-et-Loir).le traitement des ordures ménagères coûte au Smirtom environ 700 000 € par an ; UPM achète 65 € la tonne de papier au Smirtom, soit 29 250 € pour 450 tonnes.

Infos

A l'horizon 2025, 60 % des déchets au minimum devront être recyclés ou valorisés pour leur matière. Pour le Smirtom, ce taux n'est actuellement que de 42 %. Il faut donc trier plus et aussi trier mieux.

En effet, 1 tonne de déchets recyclables non triés et donc mélangés aux ordures ménagères vous a coûté 203 € en 2015 alors que si ces mêmes déchets avaient été déposés dans les conteneurs de tri, cette même tonne ne vous aurait coûté que 31 euros.